

Changer de caisse maladie malgré la mucoviscidose

Chaque année, en automne, les caisses maladie communiquent les nouvelles primes pour l'année suivante. Il est possible de changer d'assurance de base jusqu'à fin novembre. Il est particulièrement important pour les personnes atteintes de mucoviscidose de faire attention à certains points. Cette fiche d'information a pour but d'attirer l'attention des personnes atteintes de mucoviscidose sur les réflexions importantes à mener lors d'un changement de caisse-maladie. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Les situations de vie sont très individuelles et il est de la responsabilité de chacun de décider s'il vaut la peine de changer d'assurance de base. Il est indispensable de tenir compte de certains points, car un changement de caisse-maladie est toujours lié à des avantages et des inconvénients qui doivent être pesés.



Ce que chacun devrait savoir sur l'assurance maladie :

- Il y a l'assurance de base (LAMal) et il y a les assurances complémentaires (LCA).
- Dans l'assurance de base, toutes les personnes sont admises sans réserve. Les caisses-maladie ne peuvent émettre aucune réserve ou refus, elles ne peuvent même pas vous demander votre état de santé.
- Les prestations d'assurance de l'assurance de base sont définies dans toute la Suisse et sont indépendantes du prestataire/de la caisse maladie. Bien que chaque caisse maladie doive respecter la LAMal et ne puisse pas rembourser de prestations supplémentaires à la charge de l'assurance de base, il arrive parfois que les caisses maladie évaluent différemment les cas de maladie en ce qui concerne la couverture d'assurance obligatoire. Or, il ne peut pas y avoir de "bonne volonté" dans l'assurance de base, car chaque caisse doit respecter scrupuleusement la LAMal et ne peut pas rembourser de prestations supplémentaires à la charge de l'assurance de base.
- Les différences entre les différentes assurances de base se situent au niveau de la qualité du service, de la gestion des médicaments hors étiquette onéreux (comme les médicaments contre le cancer) et du montant des primes.
- Dans l'assurance complémentaire, les assurances sont libres d'accepter quelqu'un, d'émettre une réserve ou de le refuser. Contrairement à l'assurance de base, il n'y a donc pas de garantie d'admission. Pour les personnes souffrant de maladies chroniques, comme les personnes at-



teintes de mucoviscidose, il n'est presque jamais possible de changer d'assurance complémentaire ou d'en conclure une nouvelle, ou alors seulement avec des réserves. L'assurance complémentaire ne devrait donc être résiliée qu'après mûre réflexion.

- Pour les futurs parents : inscrivez votre enfant à la caisse maladie avant la naissance. Une assurance complémentaire ne peut pas être refusée après la naissance, même en présence d'une mucoviscidose.

Quels sont les arguments pour et contre un changement d'assurance de base de la caisse maladie ?

- Quel est le montant des primes de l'assurance de base chez les différents prestataires de ma région de résidence - y a-t-il une possibilité de faire des économies ? (Comparez par exemple via comparis.ch)
- Quelle est la qualité du service de la caisse maladie ?
- Charge administrative : un changement d'assurance de base implique toujours une charge administrative (demande, résiliation, contrat, les garanties de paiement existantes doivent être demandées à la nouvelle caisse maladie, etc).
- Est-ce que j'ai des assurances complémentaires que je ne peux pas changer à cause de la mucoviscidose ? Quelles en sont les conséquences ?
 - o D'un point de vue administratif, il est plus simple d'avoir l'assurance de base et l'assurance complémentaire auprès de la même caisse maladie. Si vous souhaitez économiser des primes en changeant de caisse maladie pour l'assurance de base, mais que vous devez conserver l'assurance complémentaire auprès de votre ancienne caisse, vous acceptez un surcroît de travail administratif. Vous devez alors payer des primes auprès de deux caisses-maladie et, selon les prestations médicales, régler les factures avec deux fournisseurs de prestations.
 - o Veuillez également noter que certains rabais sur les assurances complémentaires sont supprimés si l'assurance de base n'a pas été souscrite auprès de la même assurance.

Je souhaite changer d'assurance de base. À quoi dois-je faire attention ?

- Avant de changer de caisse-maladie, vous devez demander à la nouvelle caisse-maladie les garanties de prise en charge des coûts existantes ou les promesses de couverture des prestations par écrit et clarifier les questions en suspens directement avec la caisse concernée.
- Informez votre centre CF de votre changement de caisse maladie.
- Lors d'un changement d'assurance de base, il faut veiller à ce que les éventuelles assurances complémentaires ne soient pas résiliées par inadvertance.

Je ne souhaite pas changer d'assurance de base. Comment puis-je quand même faire des économies ?

- Un modèle de médecin de famille peut rendre la prime un peu moins chère. Dans ce cas, il faut demander au médecin de famille un transfert annuel afin de pouvoir continuer à aller directement chez le pneumologue.
- Avez-vous vérifié si vous avez droit à une réduction de primes ? Renseignez-vous auprès de votre canton.
- Comme les personnes atteintes de mucoviscidose ont besoin de soins médicaux réguliers, le choix d'une franchise plus élevée n'est pas judicieux financièrement. Choisissez la franchise la plus basse.

Sources :

<https://www.srf.ch/wissen/wissens-chats/krankenkassenwechsel-kann-ich-mit-chronischer-krankheit-meine-krankenkasse-wechseln>

Groupe d'experts des assistantes sociaux mucoviscidose